PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité			Date du scrutin		
SAINTE-FÉLICITÉ			2025 Année	11 Mois	02 Jour
YVFS (CHASSÉ				
Je, YVES (Présidente ou		élection , pro	clame, par la	a prése	nte, que
JEAN-SÉBASTIEN	LEFRAN	LEFRANÇOIS			
Prénom	-	Nom			
a reçu la majorité des votes légalement par conséquent, a été élue ou élu au poso OU est ou reste la seule personne candidate par conséquent, a été élue au poste de La personne élue a fourni l'adresse ci-desso	ste de e et que,	mairesse ou maire conseillère ou conseil Arrondissement, district,	quartier ou post		u numéro
116 RUE SAINT-JEAN		SAINTE-FÉLICITÉ		G0J	2K0
Numéro et nom de voie	App.	Municipalité	Cod	e postal	
SIGNATURE Présidente ou	Clar président d	VIL 'élection	2 Année	025-11 Mois	I-07 Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.